



Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Région de Bruxelles-Capitale
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE
Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées



**PRESENTATION DES DONNEES
COMPTABLES ET SOCIALES
DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE
*EXERCICE 2010***

INTRODUCTION

L'emploi protégé s'adresse directement aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles sont aptes à mener une vie professionnelle, mais ne peuvent l'exercer provisoirement ou définitivement dans des conditions habituelles de travail.

Les entreprises de travail adapté constituent aujourd'hui de véritables entités économiques dont la viabilité n'est pas chose évidente.

La qualité de leur organisation ainsi que celle de leur gestion s'avèrent particulièrement essentielles.

Le succès ou l'échec du fonctionnement d'une entreprise de travail adapté réside dans la recherche constante d'activités compétitives et rentables, dans l'organisation de la production, dans la motivation des travailleurs et dans le choix judicieux de leur encadrement.

Les éléments d'appréciation générale contenus dans la présente analyse sont de nature à éclairer le lecteur sur les aspects sociaux et économiques de la mise au travail des personnes handicapées dans les entreprises de travail adapté relevant de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi leurs obligations à l'égard de l'Administration, les entreprises de travail adapté sont tenues de lui faire parvenir chaque année, les comptes relatifs à l'exercice écoulé.

La présente analyse porte sur l'examen des comptes d'exploitation et des bilans tels que les entreprises de travail adapté les ont communiqués à l'Administration. Cette dernière ne peut être tenue responsable des erreurs éventuelles.

En outre, l'analyse globale recouvre une grande diversité entre entreprises de travail adapté.

Les interventions accordées par l'Administration aux entreprises de travail adapté sont :

- les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ;
- les subventions à l'investissement.

Les subventions d'investissement ne sont pas visées par la présente analyse car elles n'influencent pas le compte d'exploitation. Ces subventions se retrouvent dans un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise.

Pour information, les subventions à l'investissement accordées par l'Administration ¹ ont été les suivantes :

Subventions à l'investissement

	Construction de bâtiment	Transformation de bâtiment	Equipement	TOTAL des subventions
Exercice 2009	0,00	0,00	201.936,89	201.936,89
Exercice 2010	123.033,60	52.545,80	212.425,91	388.005,31

Les montants de subventions à l'investissement sont faibles par rapport aux investissements réalisés annuellement par les entreprises de travail adapté.

Afin de mesurer rapidement les montants investis par les entreprises de travail adapté, l'Administration a analysé les tableaux d'amortissement (mais uniquement pour l'année 2010). Voici les résultats pour l'ensemble des entreprises de travail adapté.

Investissements réalisés en 2010 par les entreprises de travail adapté

(montants exprimés hors TVA et sur base des données communiquées par les entreprises)

Mobilier et matériel de bureau	14.553,37
Matériel informatique	167.258,50
Matériel roulant	210.129,08
Installation	22.097,81
Machine et matériel	685.120,15
Terrain	5.509,43
Immeuble	1.903.152,50
Travaux d'aménagement	322.915,84
TOTAL	3.330.736,68

¹ Sur base de l'Arrêté du Membre du Collège en réponse aux demandes de subventions introduites annuellement par les ETA. Ces subventions sont liquidées en fonction de la production des factures et preuves de paiement ; la liquidation totale peut donc s'avérer légèrement inférieure au total pris dans l'Arrêté. En outre, les liquidations peuvent s'étendre sur plusieurs exercices.

1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE

Les activités des entreprises de travail adapté sont assez variées :

- **manutention** diverse (dont alimentaire), montage et remplissage de displays
- **conditionnement** manuel et automatique (emballage de produits alimentaires inclus) : emballages (sous film, blister, sleever, skinpack, rétractable), mise sous enveloppes, fabrication coques blister, façonnage papier-carton, fabrication de boîtes en carton ondulé sur mesure
- création et entretien de **parcs et jardins**, jardinerie, élevage avec ferme d'animation
- **textile** : tri et re-conditionnement, confection, coupe, broderie
- **reliure** artisanale et cartonnage ; **brochage** industriel, dos collé ; impression offset - scannage
- **montages électriques et électroniques** ; soudure haute fréquence
- **mailing (adressage), services bureau et informatique** : création et mise à jour de base de données, encodages, analyses de données, traitement de bons de ristourne publicitaire, ...
- **gestion de stocks** et de commandes ; routage
- **divers** : restauration, épicerie, location de salles, distribution « toutes boîtes », cannage et rempaillage de chaises, enregistrement de cassettes, lavage de voitures, traitement d'archives, menuiserie, récupération de métaux.

La nécessité de procurer à chaque travailleur une tâche adaptée à ses capacités impose aux entreprises de travail adapté de réaliser des études de marché, de planifier les activités, de reconvertir les secteurs déficients, de définir une politique d'investissements, d'établir une gestion comptable qui permette une analyse permanente de la situation de l'entreprise de travail adapté.

Il nous apparaît important d'insister ici sur une notion qui nous semble primordiale. Les techniques industrielles de plus en plus poussées utilisées dans les usines créent une embauche de plus en plus élitiste ; de même les travaux confiés aux sous-traitants, dont les entreprises de travail adapté font partie, sont de plus en plus techniques et demandent de plus en plus de savoir-faire.

Une des difficultés est donc de se maintenir dans les bons créneaux commerciaux et de s'adapter en permanence aux exigences des marchés.

Sans cet effort constant, le risque, pour les entreprises de travail adapté, de s'isoler du contexte économique général est grand.

Dans cet ordre d'idées, la formation en entreprise de travail adapté doit être renforcée.

2. TYPE DE POPULATION

Les entreprises de travail adapté doivent réserver leurs emplois par priorité aux personnes handicapées admises au bénéfice des dispositifs régionaux ou communautaires d'intégration et pour lesquelles une mise au travail provisoire ou définitive en entreprise de travail adapté est indiquée.

2.1. Les capacités professionnelles

En vertu de l'Arrêté du Collège du 12 février 2009 fixant les conditions d'octroi d'une intervention dans la rémunération et les cotisations de sécurité sociale des travailleurs handicapés, le montant de cette intervention varie en fonction de la rémunération et des capacités professionnelles de chaque travailleur handicapé.

La capacité professionnelle du travailleur handicapé est déterminée sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'Administration en concertation avec l'entreprise.

Les capacités professionnelles sont hiérarchisées en 6 catégories allant de *A* à *F*. La catégorie *A* correspond à la plus grande capacité professionnelle et la catégorie *F* correspond à la plus faible capacité professionnelle. Plus les capacités professionnelles sont limitées, plus la subvention dans le salaire sera importante.

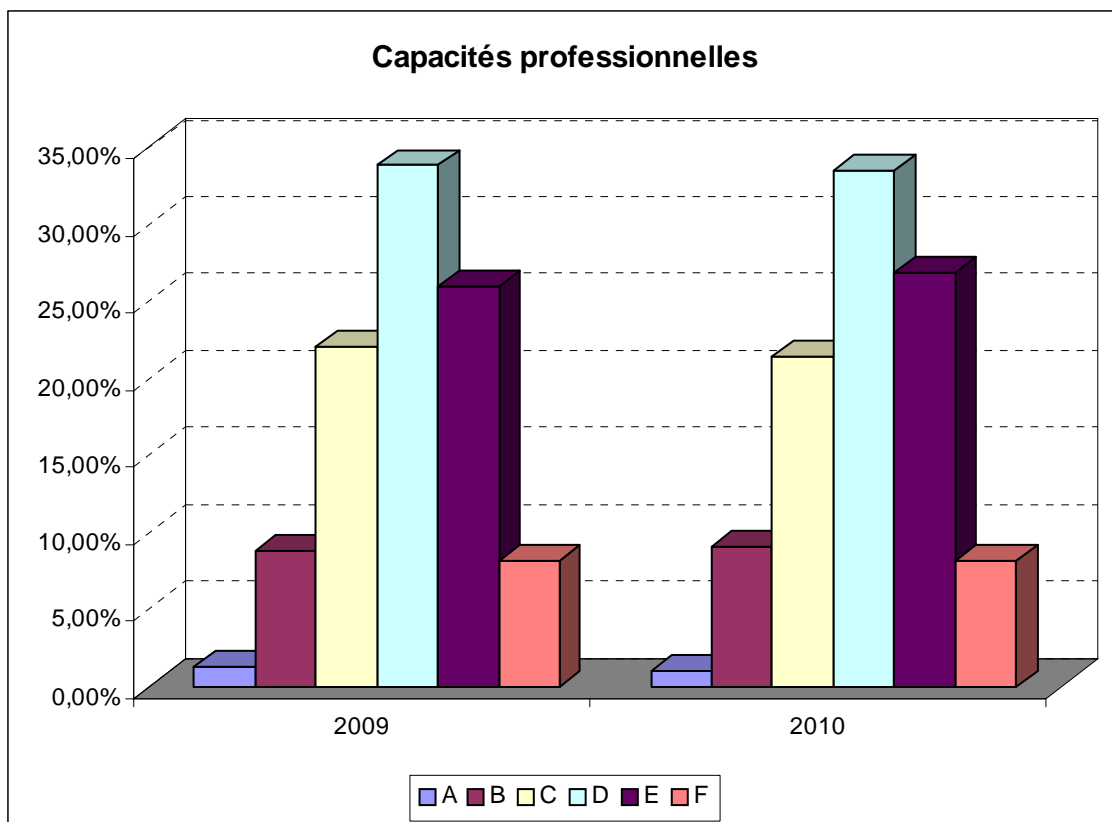
Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités

Capacités	ANNEES	
	2009	2010
A	19	16
B	137	143
C	341	337
D	524	527
E	402	422
F	127	128
TOTAL	1550	1573

Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages

	ANNEES	
	2009	2010
A	1,23%	1,02%
B	8,84%	9,09%
C	22,00%	21,42%
D	33,81%	33,50%
E	25,93%	26,83%
F	8,19%	8,14%
TOTAL	100,00%	100,00%

Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages

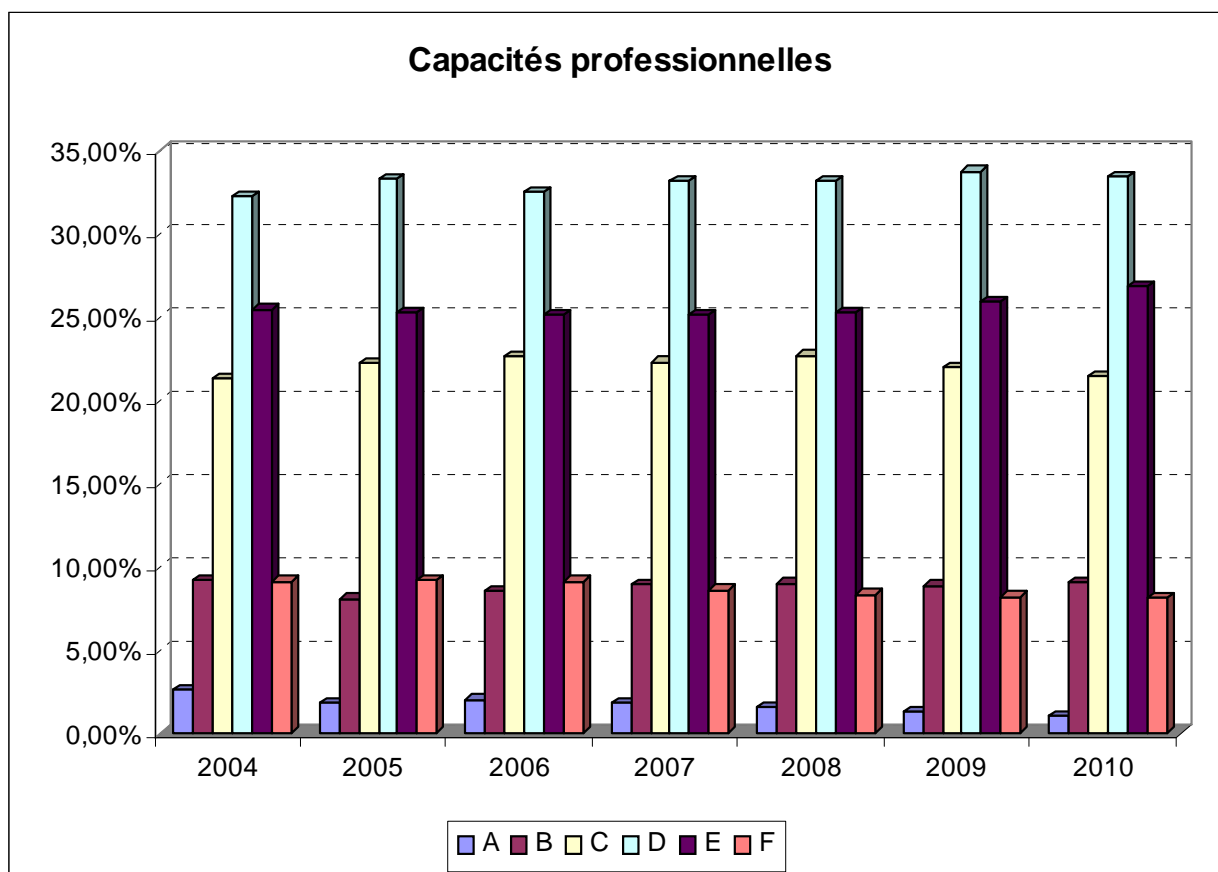


Remarque : les données sur une période plus longue (de 2004 à 2010) ne permettent pas de déceler une diminution significative du taux d'occupation des travailleurs de catégorie E et F. Ainsi de 2004 à 2010, le taux d'occupation des travailleurs de capacité E et F passe de 34,61% à 34,97%.

Les deux tableaux et le graphique ci-dessous illustrent ce commentaire.

Capacités	ANNEES						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
A	38	27	30	28	23	19	16
B	137	118	129	137	139	137	143
C	318	326	343	343	351	341	337
D	480	489	492	510	513	524	527
E	379	370	380	386	391	402	422
F	136	135	138	132	129	127	128
TOTAL	1488	1465	1512	1536	1546	1550	1573

Capacités	ANNEES						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
A	2,55%	1,84%	1,98%	1,82%	1,49%	1,23%	1,02%
B	9,21%	8,05%	8,53%	8,92%	8,99%	8,84%	9,09%
C	21,37%	22,25%	22,69%	22,33%	22,71%	22,00%	21,42%
D	32,26%	33,38%	32,54%	33,20%	33,18%	33,81%	33,50%
E	25,47%	25,26%	25,13%	25,13%	25,29%	25,93%	26,83%
F	9,14%	9,22%	9,13%	8,60%	8,34%	8,19%	8,14%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



A noter que le taux d'occupation de travailleurs de capacités E et F est très différent d'une entreprise à l'autre : le taux varie de 22 à 56% (comme l'illustre le tableau ci-contre).

2010 capacités E + F % par entreprise
22
23
31
34
34
35
37
38
41
46
51
56
56

2.2. Les fonctions et barèmes

Pour pouvoir bénéficier des interventions du Service bruxellois dans les salaires et les cotisations de sécurité sociale, l'entreprise de travail adapté doit d'abord inscrire l'ensemble de ses travailleurs à l'O.N.S.S. et payer régulièrement ses cotisations ; elle doit ensuite leur payer une rémunération au moins égale au salaire horaire minimum établi suivant la fonction et l'âge du travailleur handicapé tel que fixé par convention collective de travail.

Il existe 37 titres de fonctions et 12 codes barèmes différents. Ces codes barèmes ont été regroupés par 5 groupes dans les tableaux : codes barèmes 13 à 20, 21, 22, 23 et 24.

2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes

Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2009)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	6	9	3	0	1	19
B	31	24	21	24	37	137
C	19	18	59	93	152	341
D	3	10	54	85	372	524
E	1	0	7	30	364	402
F	0	0	1	4	122	127
Total	60	61	145	236	1048	1550

Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2010)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	5	7	3	0	1	16
B	31	28	28	17	39	143
C	20	20	70	83	144	337
D	4	15	54	95	359	527
E	0	1	9	36	376	422
F	0	0	2	7	119	128
Total	60	71	166	238	1038	1573

Fonctions

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

2.2.2. Les codes barèmes

Tableau 5. Les codes barèmes : les unités

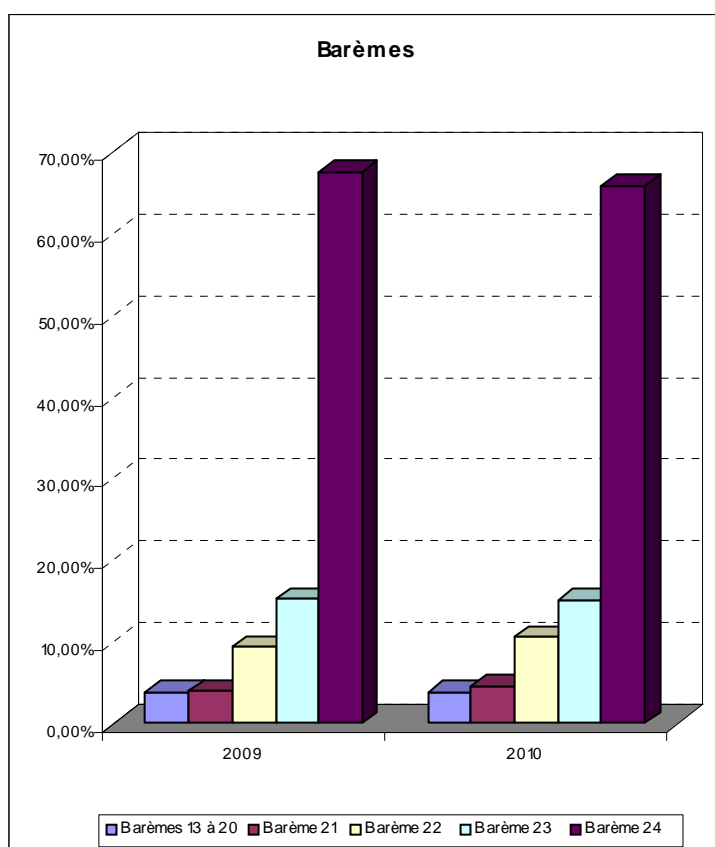
	2009	2010
Barèmes 13 à 20	60	60
(1) Barème 21	61	71
(2) Barème 22	145	166
(3) Barème 23	236	238
(4) Barème 24	1048	1038
TOTAL	1550	1573

Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages

	2009	2010
Barèmes 13 à 20	3,87%	3,82%
(1) Barème 21	3,94%	4,51%
(2) Barème 22	9,35%	10,55%
(3) Barème 23	15,23%	15,13%
(4) Barème 24	67,61%	65,99%
Total	100,00%	100,00%

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
(2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
(3) ouvrier non qualifié niveau 2
(4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages



3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES

3.1. Les RECETTES comprennent :

- la valeur ajoutée ;
- les subventions ;
- les autres recettes d'exploitation.

La valeur ajoutée

Elle correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit *les frais directs* (compte tenu, éventuellement, de la variation des stocks de produits finis).

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires désigne le total des ventes de biens et de services facturés par une entreprise sur un exercice comptable. Il est exprimé en unités monétaires et compté sur une année. Il se calcule hors taxe, et en particulier hors TVA, et déduction faite des rabais, remises et ristournes accordés. Concrètement, le chiffre d'affaires d'une entreprise sur un exercice donné s'obtient en faisant la somme de l'ensemble des factures et avoirs hors taxes émis au cours de cet exercice.

Les frais directs

Les frais directs comprennent toutes les dépenses des matières premières et des matières consommables utilisées au cours de l'exercice considéré.

Dans certains cas, ils contiennent aussi les charges (électricité - force motrice, eau, sous-traitance, transport...) nécessaires à la fabrication ou à la transformation des produits.

Les subventions

Les interventions accordées par le S.B.F.P.H. aux entreprises de travail adapté sont exclusivement les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ².

Les allocations de chômage de l'O.N.E.M. et les subventions pour les emplois « Maribel ».

Les autres recettes d'exploitation

Les recettes provenant d'autres sources que la production et les subventions du Service bruxellois et de l'O.N.E.M. (et du « Maribel ») sont classées en 2 groupes :

- *Les recettes proprement dites :*

Il s'agit principalement d'interventions octroyées à certaines entreprises de travail adapté dans le cadre de leurs frais de gestion et de fonctionnement par les communes, les C.P.A.S., etc.

² Rappel : Les subventions d'investissement n'influencent pas le compte d'exploitation. Il s'agit en effet d'un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise. Elles ne sont pas visées par la présente analyse.

- *Les produits financiers* (ces ressources proviennent principalement des immobilisations financières, des créances autres que commerciales, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles).

3.2. Les DEPENSES comprennent :

- les frais de gestion ;
- les amortissements ;
- les frais de fonctionnement ;
- les dépenses salariales.

Les frais de gestion

Ils sont constitués des dépenses effectuées, au cours d'un exercice, pour la rémunération du personnel d'encadrement ainsi que du personnel médico-social et administratif de l'entreprise. Ils ne reprennent plus les frais éventuels consentis pour rétribuer les services d'un secrétariat social.

L'établissement d'une corrélation entre le montant de la production et le coût des frais de gestion est un des paramètres permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.

A noter aussi que des recettes propres et des frais de gestion largement en dessous des moyennes traduisent souvent l'absence ou l'insuffisance d'un personnel d'encadrement apte à faire progresser l'entreprise de travail adapté dans la voie de la spécialisation des activités, l'adaptation aux nouvelles techniques ou encore la recherche de nouveaux marchés plus rentables.

Les amortissements

C'est la constatation de la dépréciation de la valeur des biens d'exploitation (immeubles, matériel, mobilier et autres).

Les frais de fonctionnement proprement dits

Ce sont les frais financiers, administratifs, de chauffage, d'électricité, d'assurances diverses et de loyer et les frais généraux divers.

Les dépenses salariales

Ce poste de frais comprend les salaires des ouvriers mais aussi la cotisation de sécurité sociale et les charges patronales diverses ³.

³ Les dépenses consenties sont couvertes **en partie** par les interventions du Service bruxellois.

L'évolution des salaires est notamment liée à :

- l'indice des prix à la consommation
- la convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée par les conventions collectives de travail n°s 43 bis du 16 mai 1989, 43 ter du 19 décembre 1989, 43 quater du 26 mars 1991, 43 quinquies du 13 juillet 1993, 43 sexies du 5 octobre 1993, 43 septies du 2 juillet 1996, 43 octies du 23 novembre 1998, 43 nonies du 30 mars 2007, 43 decies du 20 décembre 2007 et 43 undecies du 10 octobre 2008.

3.3. Les RESULTATS comprennent :

- le résultat d'exploitation (ou résultat net) ;
- le résultat final.

Le résultat d'exploitation ou résultat net

Le résultat net découle de la différence entre *les recettes d'exploitation* et *les charges d'exploitation* inhérentes au fonctionnement de l'entreprise de travail adapté.

Les recettes d'exploitation comprennent l'ensemble des recettes à l'exception des produits financiers. Les recettes d'exploitation sont donc constituées de la valeur ajoutée, des interventions (S.B.F.P.H. + O.N.E.M. et « Maribel ») et des autres recettes d'exploitation.

Les charges d'exploitation (ou dépenses d'exploitation) sont composées des appointements, salaires et charges sociales du personnel ainsi que des frais de fonctionnement indispensables aux activités développées par l'entreprise de travail adapté.

Le résultat final

Le résultat final est obtenu en ajoutant au *résultat net (ou résultat d'exploitation)*, le *résultat exceptionnel*.

Le résultat exceptionnel est la différence entre les recettes et les dépenses exceptionnelles. Tant les produits que les charges exceptionnels ont en commun le caractère imprévu ou inhabituel dans l'activité de l'entreprise de travail adapté.

Les produits exceptionnels peuvent concerner les dons, les produits de tombolas ou de fêtes philanthropiques ainsi que les subventions qui n'ont pas de rapport avec l'exploitation, mais également des opérations de gestion (par exemple le recouvrement inattendu d'une créance sortie des comptes) ou des opérations en capital (par exemple le produit de la vente d'un actif : une filiale, une usine, des machines de production...). De même, les charges exceptionnelles peuvent concerner des opérations de gestion (par exemple des coûts de restructuration) ou des opérations en capital (par exemple la valeur résiduelle, compte tenu des amortissements accumulés, des actifs vendus).

4. LES DONNEES COMPTABLES

4.1. Recettes, dépenses et résultats

Tableau 7. **Recettes, dépenses et résultats des ETA**

	2009	2010
Nombre de travailleurs handicapés	1550	1573
Nombre d'ETA	13	13
RECETTES TOTALES	55.360.891,90	53.581.563,56
DEPENSES TOTALES	54.700.557,40	54.497.901,14
RESULTAT D'EXPLOITATION ou Résultat net (hors résultat exceptionnel)	660.334,50	-916.337,58
Résultat exceptionnel	-1.684.250,32	95.947,08
RESULTAT FINAL (avec le résultat exceptionnel)	-1.023.915,82	-820.390,50

Commentaires :

Pour 2010 : 10 ETA ont un résultat d'exploitation négatif (contre 8 ETA en 2009) ;
7 ETA ont un résultat final négatif (idem qu'en 2009).

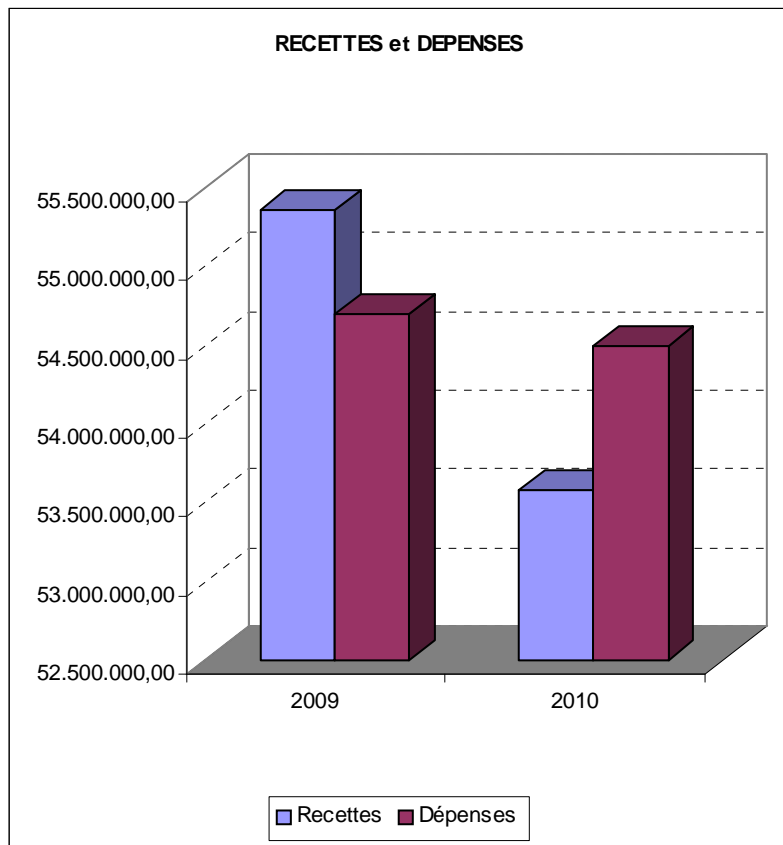
Tableau 8. **Variation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente**

	2009	2010
% augmentation des recettes (par rapport à l'année précédente)	101,13%	96,79%
% augmentation des dépenses (par rapport à l'année précédente)	89,25%	99,63%

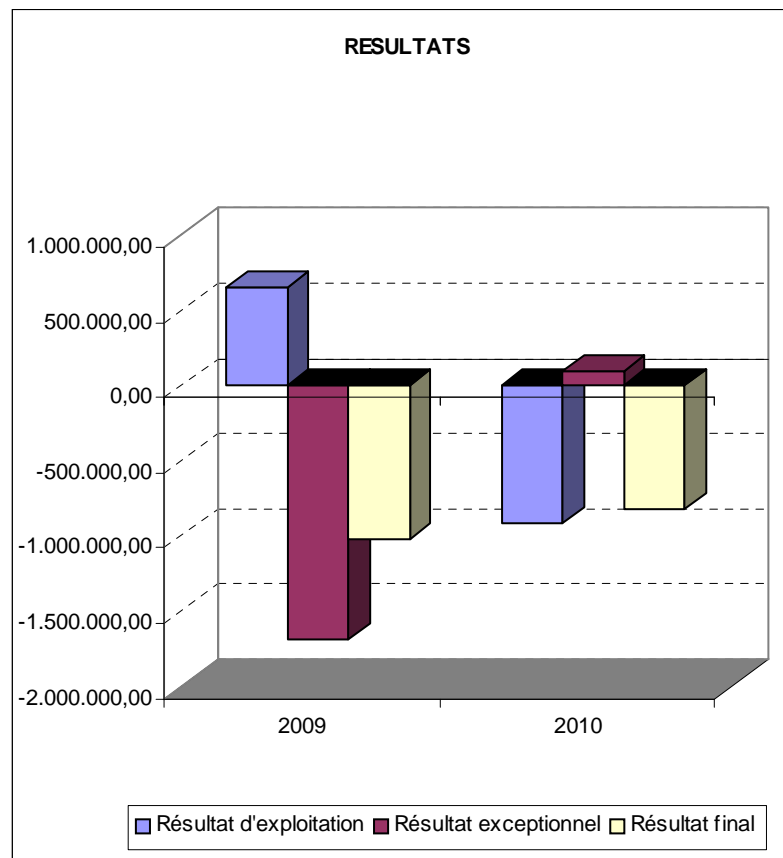
Commentaires :

Les dépenses 2010 restent presque identiques (-0,37%) à celles de 2009 alors que les recettes ont diminués de façon significative (-3,21%).

Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA



Graphique 4. Résultats des ETA



4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA

Tableau 9. Détails des recettes et dépenses

RECETTES

	2009	2010
Valeur ajoutée	23.246.351,53	22.077.500,09
SBFPH	23.625.628,25	23.193.846,03
ONEM + Maribel	1.070.207,93	2.555.839,50
Autres recettes	4.718.786,41	4.342.016,66
Produits financiers	2.699.917,78	1.412.361,28
TOTAL	55.360.891,90	53.581.563,56

DEPENSES

	2009	2010
Frais de gestion	14.844.392,28	14.515.182,54
Salaires et charges sociales	27.234.667,96	28.247.810,56
Amortissements	3.396.155,34	3.552.438,56
Frais de fonctionnement	9.225.341,82	8.182.469,48
TOTAL	54.700.557,40	54.497.901,14

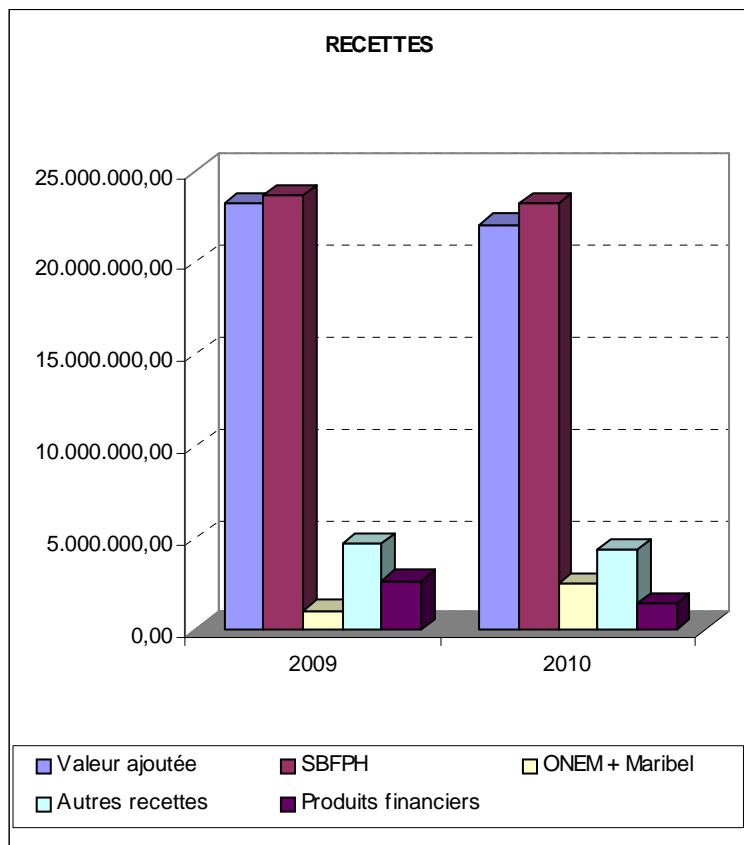
Commentaires :

Au niveau des recettes, l'importante augmentation du poste « ONEM + Maribel » est probablement relative étant donné qu'elle peut s'expliquer par une meilleure ventilation avec les deux autres postes « SBFPH » et « Autres recettes ». En effet, si on totalise les 3 postes, on obtient 29.414.622 € en 2009 et 30.091.702 € en 2010.

Par contre, les diminutions importantes de la valeur ajoutée et des produits financiers en 2010 sont bien réelles (respectivement - 5 % et - 47 %). Ces diminutions de recettes sont partiellement atténuées par une diminution importante des frais de fonctionnement (- 11%).

Globalement, les recettes en 2009 étaient supérieures de 1,21% aux dépenses ; par contre en 2010, elles sont inférieures de 1,68%.

Graphique 5. Détails des recettes



Graphique 6. Détails des dépenses

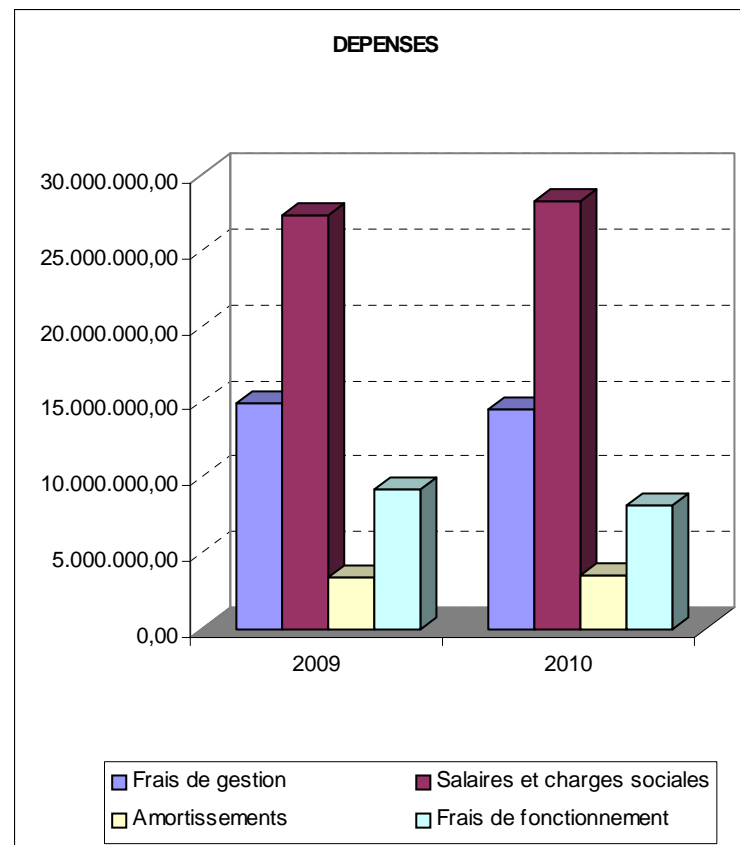


Tableau 10. **Détails des recettes et dépenses : en pourcentages**

RECETTES

	2009	2010
Valeur ajoutée	41,99%	41,20%
SBFPH	42,68%	43,29%
ONEM	1,93%	4,77%
Autres recettes	8,52%	8,10%
Produits financiers	4,88%	2,64%
Total	100,00%	100,00%

DEPENSES

	2009	2010
Frais de gestion	27,14%	26,63%
Salaires et charges sociales	49,79%	51,83%
Amortissements	6,21%	6,52%
Frais de fonctionnement	16,86%	16,86%
Total	100,00%	101,84%

4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée

Rappel : la *valeur ajoutée* correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit les *frais directs*

Tableau 11. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée**

	2009	2010
Chiffre d'affaires	29.101.339,64	28.228.734,94
Frais directs	5.854.988,11	6.151.234,85
Valeur ajoutée	23.246.351,53	22.077.500,09

Commentaires :

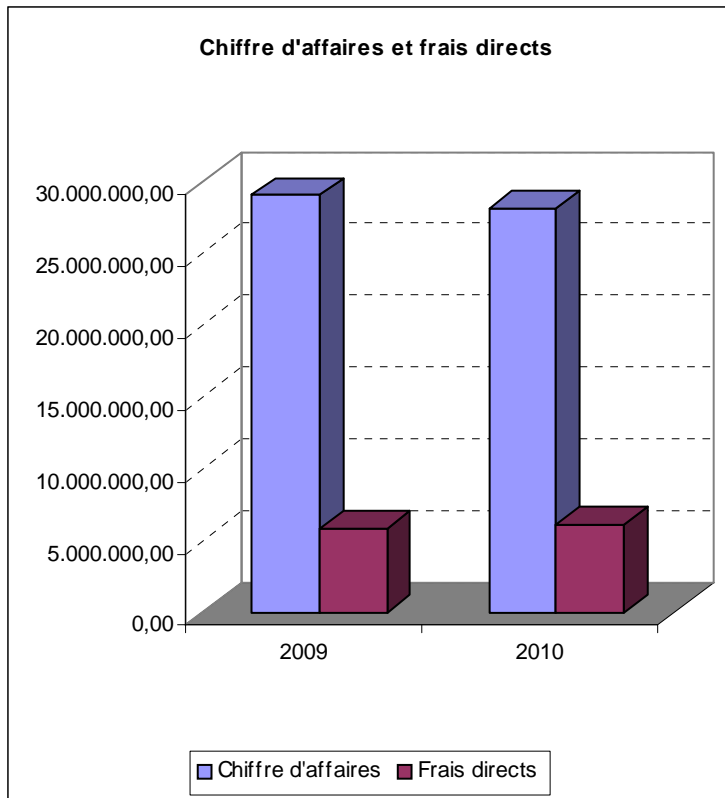
Le chiffre d'affaires diminue de 3% par rapport à 2009.

NB : en 2009, le chiffre d'affaires avait diminué de 4,5% par rapport à 2008.

Tableau 12. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages**

	2009	2010
Chiffre d'affaires	100,00%	100,00%
Frais directs	20,12%	21,79%
Valeur ajoutée	79,88%	78,21%

Graphique 7. **Chiffre d'affaires et frais directs**



4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

	2009	2010
Heures de production des travailleurs handicapés (heures prestées et assimilées)	2.082.098	2.129.002
RECETTES		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	11,17	10,37
Production (Chiffre d'affaires)	13,98	13,26
Frais directs (-)	2,81	2,89
Subventions	11,86	12,09
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	11,35	10,89
ONEM + Maribel en 2009	0,51	1,20
Autres recettes d'exploitation	3,57	2,70
Autres recettes proprement dites	2,27	2,04
Produits financiers	1,30	0,66
TOTAL RECETTES (1)	26,60	25,16
DEPENSES		
Frais de gestion	7,13	6,82
Amortissements	1,63	1,67
Frais de fonctionnement	4,43	3,84
Dépenses salariales	13,08	13,27
TOTAL DEPENSES (2)	26,27	25,60
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	0,33	-0,44
Résultat exceptionnel	-0,81	0,05
RESULTAT FINAL	-0,48	-0,39

Remarque :

Les heures de production comptabilisées ne concernent que les travailleurs handicapés (sans les heures du personnel valide de production ni les heures du personnel d'encadrement).

Par « heures prestées et assimilées », il faut entendre toutes les heures subventionnables : heures prestées, jours fériés, maladies (à 100%, 85% et 25%) et les accidents de travail ; les heures de vacances des ouvriers ne sont pas incluses.

Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2009	2010
Chiffre d'affaires (en €/heure)	13,98	13,26
Subventions (en €/heure)	11,86	12,09
Valeur ajoutée (en €/heure)	11,17	10,37

Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure

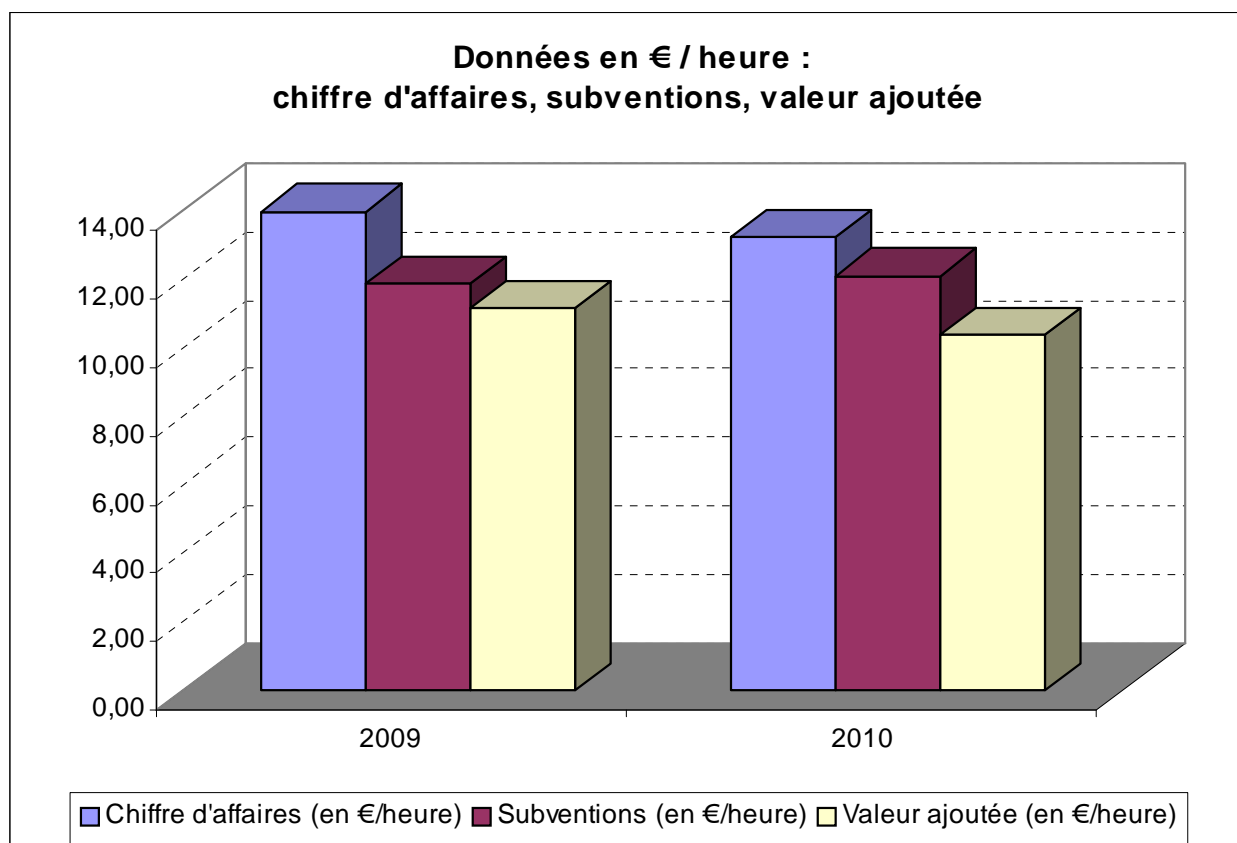


Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs

	2009	2010
Heures de production de tous les travailleurs (heures prestées et assimilées)	2.767.305	2.814.961
RECETTES		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	8,40	7,84
Production (Chiffre d'affaires)	10,52	10,03
Frais directs (-)	2,12	2,19
Subventions	8,93	9,15
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	8,54	8,24
ONEM + Maribel en 2009	0,39	0,91
Autres recettes d'exploitation	2,69	2,04
Autres recettes proprement dites	1,71	1,54
Produits financiers	0,98	0,50
TOTAL RECETTES (1)	20,02	19,03
DEPENSES		
Frais de gestion	5,36	5,16
Amortissements	9,84	10,03
Frais de fonctionnement	1,23	1,26
Dépenses salariales	3,33	2,91
TOTAL DEPENSES (2)	19,76	19,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	0,26	-0,33
Résultat exceptionnel	-0,61	0,03
RESULTAT FINAL	-0,35	-0,30

Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2009	2010
Chiffre d'affaires (en €/heure)	10,52	10,03
Subventions (en €/heure)	8,93	9,15
Valeur ajoutée (en €/heure)	8,40	7,84

5. LES DONNES SOCIALES

Depuis 2007, le bilan social global (c'est à dire pour l'ensemble des 13 ETA) a été annexé au rapport annuel et à partir de 2009 un autre tableau intitulé « rapport d'activités » a été ajouté afin de regrouper des données chiffrées sur les travailleurs de toutes les ETA pour compléter le bilan social proprement dit.

L'objectif étant clairement de compléter le rapport « comptable » par un rapport social pour l'ensemble des ETA bruxelloises.

A partir de ce présent exercice 2010, les tableaux « Bilan social » et « Rapport d'activités » ne sont donc plus simplement annexés, mais bien intégrés et des données en sont extraites sous formes de graphiques afin de rendre ces deux tableaux plus exploitables.

A noter qu'il peut y avoir quelques différences dans les données selon les sources⁴, mais ces différences restent négligeables.

Les données sur le chômage temporaire (qui sont présentées depuis 2006) sont insérées dans ce nouveau chapitre « données sociales ».

5.1. Le chômage temporaire

Tableau 17. **Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs**

	quota (global théorique)	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total de jours de chômage	moyenne jours par unité quota global	plus de 200 jours pour l'année	zéro jour
2007	1450	4549	2583	560	737	8.429	5,81	6 ETA	5 ETA
2008	1450	2902	1108	423	608	5.041	3,48	5 ETA	5 ETA
2009	1450	4521	4345	4167	4530	17.563	12,11	10 ETA	2 ETA
2010	1450	6761	2865	1898	2239	13.763	9,49	11 ETA	2 ETA

Commentaires : Le recours au chômage temporaire se généralise au sein des ETA à partir de la crise économique de 2009 : 8 ETA en 2008 et 11 ETA en 2010. Et les ETA comptant plus de 200 jours par an passe de 5 ETA en 2008 à 11 ETA en 2010. Cependant, le total de jours de chômage a diminué de 21,64 % en 2010 (par rapport à 2009).

⁴ par exemple, les relevés des jours de chômage : total de 13.763 (selon les fichiers des prestations transmis à l'administration), 13.882 (selon le tableau 4 du rapport d'activités) et 13.898 (selon le tableau 6 du même rapport d'activités).

Graphique 9. Jours de chômage temporaires

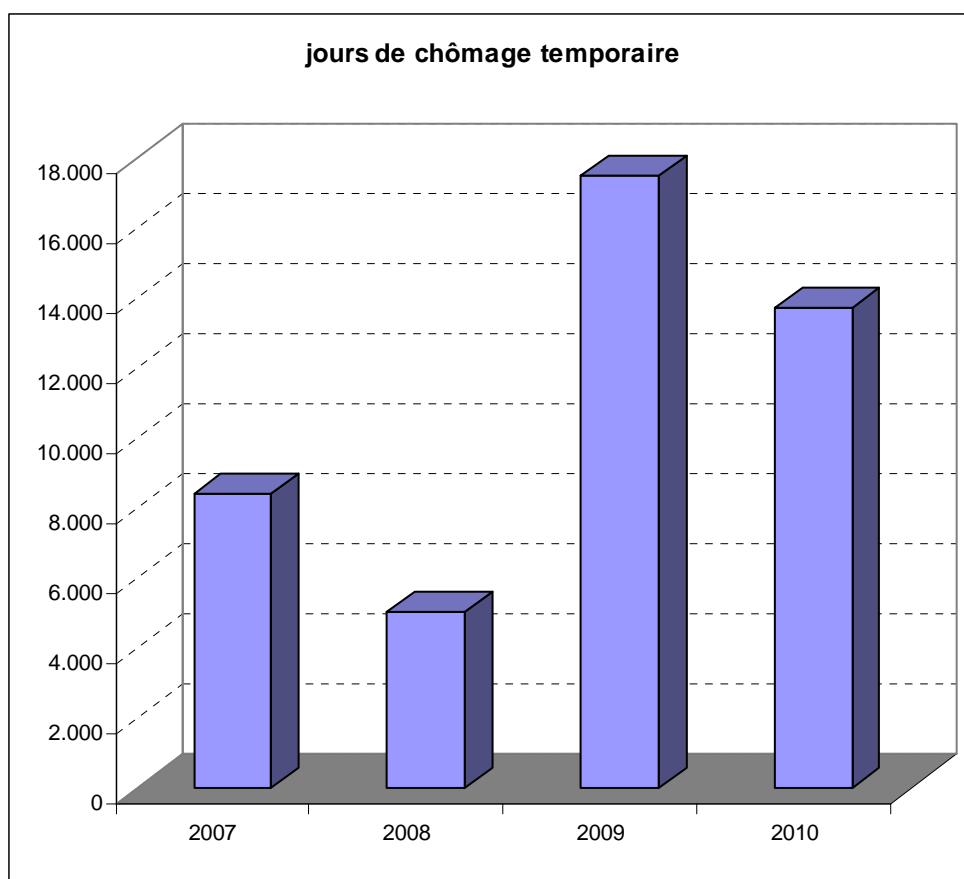


Tableau 18. **Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés**

	2007	2008	2009	2010
jours de chômage	8.429	5.041	17.563	13.763
jours prestés et assimilés	289.259	293.674	273.960	280.132
% de chômage	2,91%	1,72%	6,41%	4,91%

Remarque : pour le calcul des jours prestés et assimilés, le total des heures (2.129.002 en 2010) a été divisé par 7,60 heures.

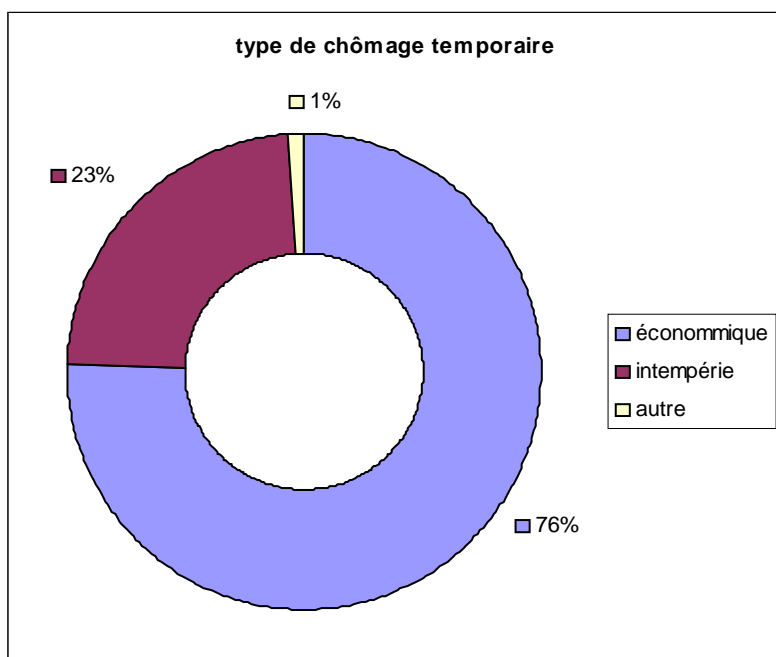
Tableau 19. **Taux de prestations (pour les heures subventionnables)**

	2007	2008	2009	2010
	83,12%	84,39%	78,72%	80,50%

Le nombre d'heures totales théoriques qui peuvent être prestées sur une année par l'ensemble des travailleurs handicapés est de 2.644.800 heures. Pour obtenir ce total on considère le quota global annuel de 1.450 unités multiplié par 1.824 heures (sur base des 52 semaines annuelles moins 4 semaines pour les vacances).

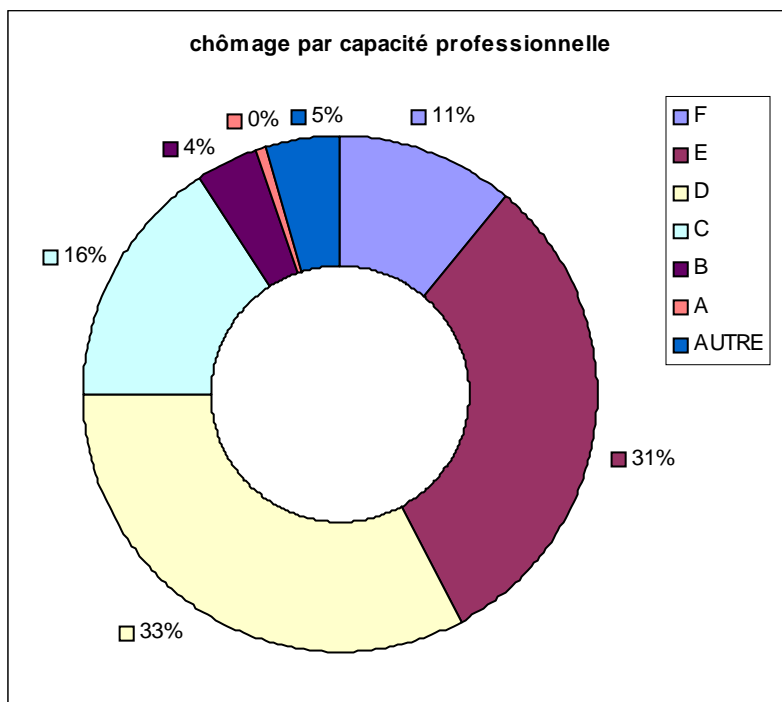
Le tableau « rapport d'activités 2010 » (voir ci-après) permet de compléter les informations relatives au chômage avec les deux graphiques ci-dessous.

Graphique 10. **Types de chômage temporaire**



Commentaire : le chômage intempérie est important vu les activités de jardinage qui concernent 4 ETA.

Graphique 11. **Le chômage temporaire par capacité professionnelle**



5.2. Rapport d'activités

Les graphiques présentant les données importantes sont insérés après le tableau ci-dessous.

Rapport d'activités Année : 2010 pour les 13 ETA

1. Nombre de travailleurs (y compris ACS, Maribel, non-subventionné, malade de longue durée, article 60, CAP, bénévoles, ...)

	Inscrits au 31/12	Entrés durant l'année	Sortis durant l'année
Ouvriers handicapés	1549	159	116
Ouvriers valides	49	41	41
Moniteurs handicapés	41	2	2
Moniteurs valides	157	32	26
Employés handicapés	40	0	1
Employés valides	116	22	26
TOTAL	1952	256	212

2. Nombre de travailleurs particuliers

	Inscrits au 31/12
ACS	27
Maribel	36,5
Non-subventionnés	45,5
Malade de longue durée	202
Article 60	4
CAP (y compris ceux du projet Fonds social européen)	22
Bénévoles	8
Étudiants	7
Autres	2

3. Travailleurs sortis durant l'année : détails

Motifs	Nombre durant l'année
Fin du contrat (CDD, contrat de remplacement)	66
Licenciement	78
Démission	41
Changement d'ETA	3
Changement de statut	1
(Pré-)pension	12
Décès	5

4. Chômage temporaire

Ne concerne que les ouvriers (valides ou non, subventionnés ou non)	Prestations	Chômage économique	Chômage intempéries	Chômage pour vacances annuelles et/ou repos compensatoire pour réduction durée travail	Chômage autres motifs	TOTAUX
Nombre de jours prestés	270643,2					270643,2
Nombre de jours chômés		10483	3254	145	0	13882
Taux de chômage (jours chômés / jours prestés + jours chômés)						4,88%

5. Chômage temporaire par catégorie **Ne concerne que les ouvriers (valides ou non, subventionnés ou non)**

Catégorie	Nombre de jours de chômage temporaire	%	Nombre de personnes	%	Moyenne de jours par personne
F	1529	11,1%	93	8,0%	16,4
E	4267	31,1%	312	26,8%	13,7
D	4490	32,7%	390	33,5%	11,5
C	2186	15,9%	205	17,6%	10,7
B	546	4,0%	75	6,4%	7,3
A	57	0,4%	8	0,7%	7,1
AUTRE	662	4,8%	82	7,0%	8,1
TOTAUX	13737	100%	1165	100%	11,8

6. Nombre de jours de travail réellement prestés **Concerne l'ensemble du personnel**

Type de travailleur	Jours prestés (y compris préavis prestés)	Jours assimilés (jf, vac, petit chô, repos compensatoire pour réduction durée de travail, ...)	Jours maladies à charge de l'ETA (quel que soit le % d'intervention) le 1er mois	Jours maladies (non à charge de l'ETA) le 2ème et 3ème mois	Jours accident de travail (à charge de l'ETA) les 7 premiers jours	Jours accident de travail (non à charge de l'ETA) de 8 à 30 jours	Jours chômage temporaire (tout type confondu)	Jours congé éducation et/ou mission syndicale	Jours absence (tous les autres motifs)	
									Autorisée*	Volontaire**
Employés valides	51995,5	8109,5	1808	1066	51	45	8	107	942	58
Employés non valides	7845,5	1404,5	1258,5	385	7	7	0	5	126,5	2
Ouvriers valides	17508,8	2347,5	866,5	1466	49	11	605	49	206,2	97
Ouvriers non valides	253134,4	37940,4	17853	14337	530,5	963	13293	222,8	9382,75	5748,15

*Absence autorisée: absence prévue à l'avance selon la procédure interne de l'ETA

**Absence volontaire: absence non annoncée à l'avance, même si elle est justifiée par la suite (inclut par exemple les absences pour raisons familiales)

7. Accidents de travail

AT = accidents Au Travail (sur le lieu du travail)

CT = accidents sur le Chemin du Travail

Ce tableau reprend des renseignements demandés dans le rapport annuel du SIPPT en y ajoutant une distinction entre les accidents sur le lieu de travail et sur le chemin du travail

		Accidents mortels	Accidents avec incapacité permanente	Accidents avec incapacité temporaire	Total
Nombre d'accidents	AT	0	6	72	78
	CT	0	0	55	55
Nombre de journées-calendrier perdues	AT	0	497	1181,5	1678,5
	CT	0	0	1310	1310
Nombre de journées forfaitaires d'incapacité	AT	0	1350	2485,5	3835,5
	CT	0	0	347	347

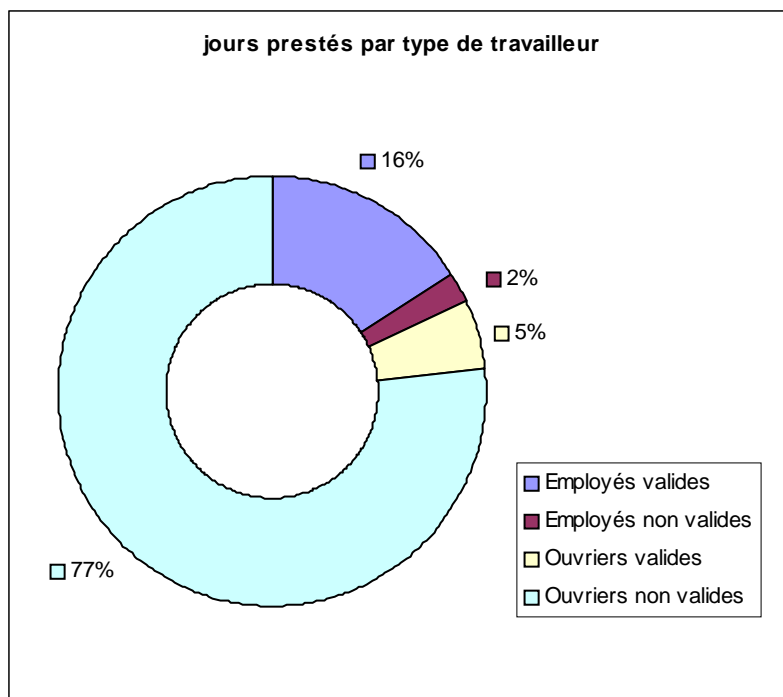
8. Crédit-temps

	Nombre de travailleurs ayant bénéficié d'un crédit temps			
Crédit-temps à temps plein	2			
Crédit-temps à 4/5ème	66			
Crédit-temps à 1/2	21			

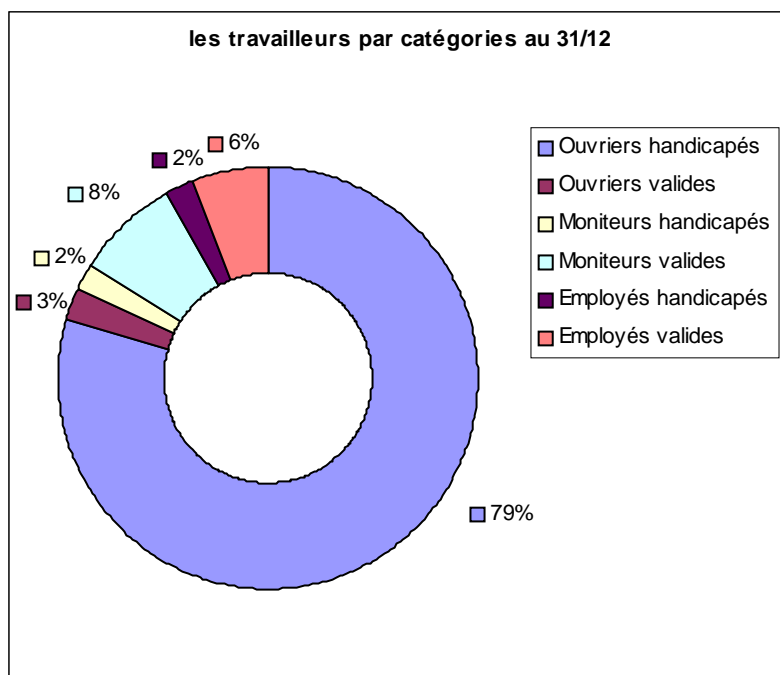
9. Formations suivies

Nature de la formation	Durée (nombre de demi-jours)	Nombre de participants de l'ETA		
		Travailleurs handicapés	Moniteurs	Autres
technique et/ou de production	529,6	90	34	35
ressources humaines	362,77	12	33	105
syndicale	397	38	8	4
informatique	10	0	1	3
commerciale	101	0	1	14
prévention-secourisme-première intervention	102,5	26	38	10
autres	379	64	70	42

Graphique 12. La répartition des jours prestés selon le type de travailleurs

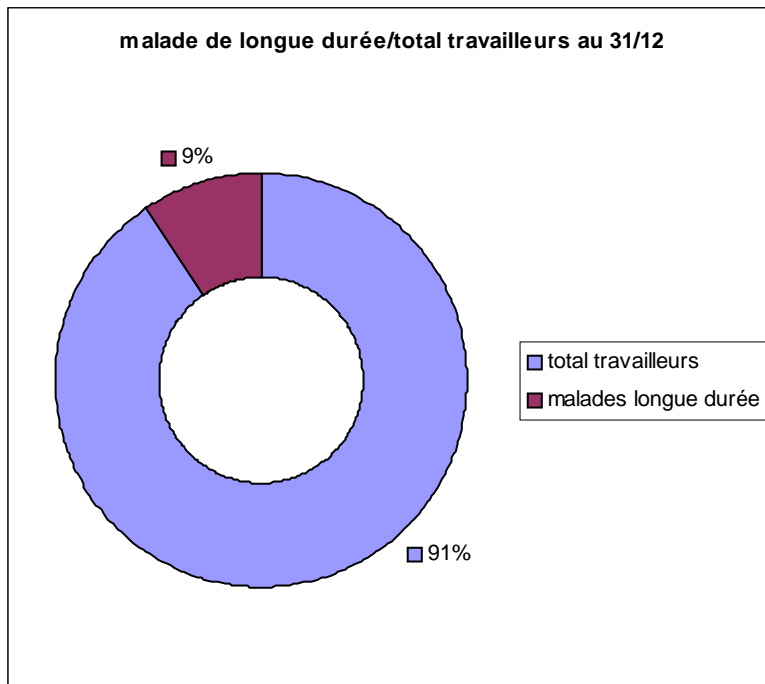


Graphique 13. La répartition des travailleurs selon leur catégorie

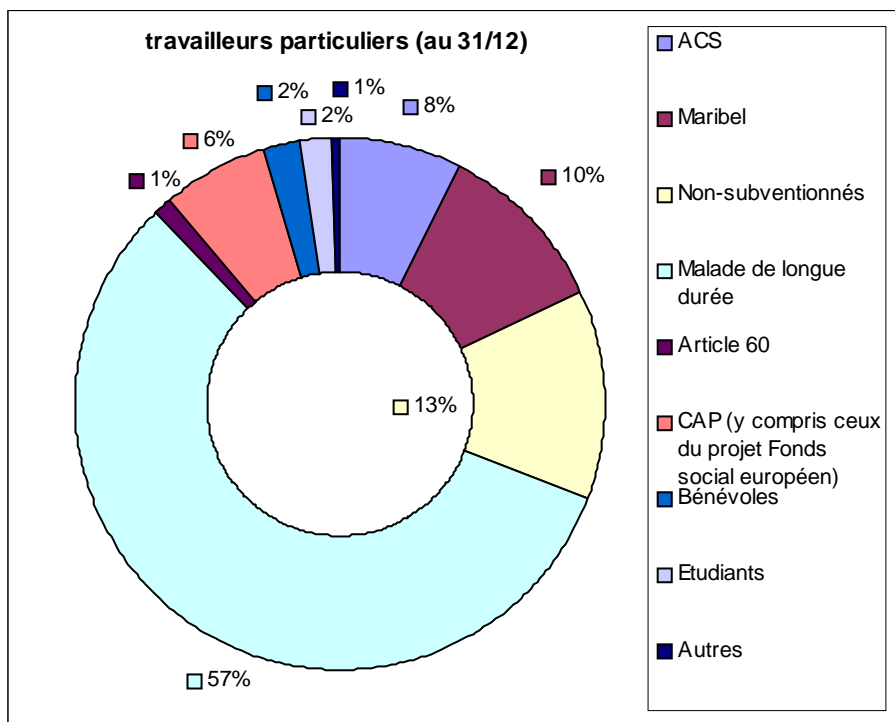


Commentaire : 10% de moniteurs au total pour 79% d'ouvriers handicapés.

Graphique 14. Les malades de longue durée par rapport au total des travailleurs

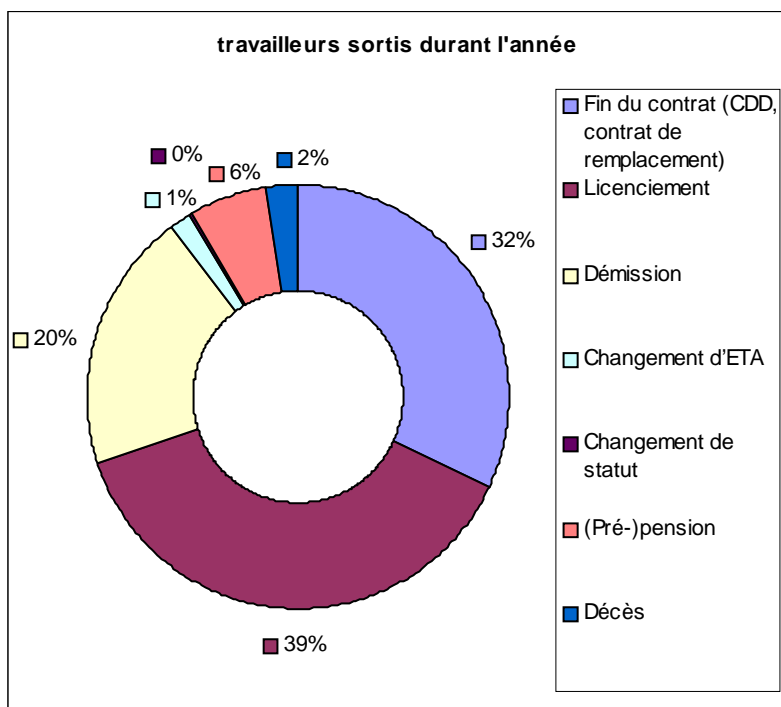


Graphique 15. La répartition des travailleurs particuliers



Commentaire : la proportion de travailleurs particuliers hors malades de longue durée est de 7,79 % du total des travailleurs inscrits au 31/12 : 152 travailleurs sur 1952 (voir tableau 1 et 2 du rapport d'activités).

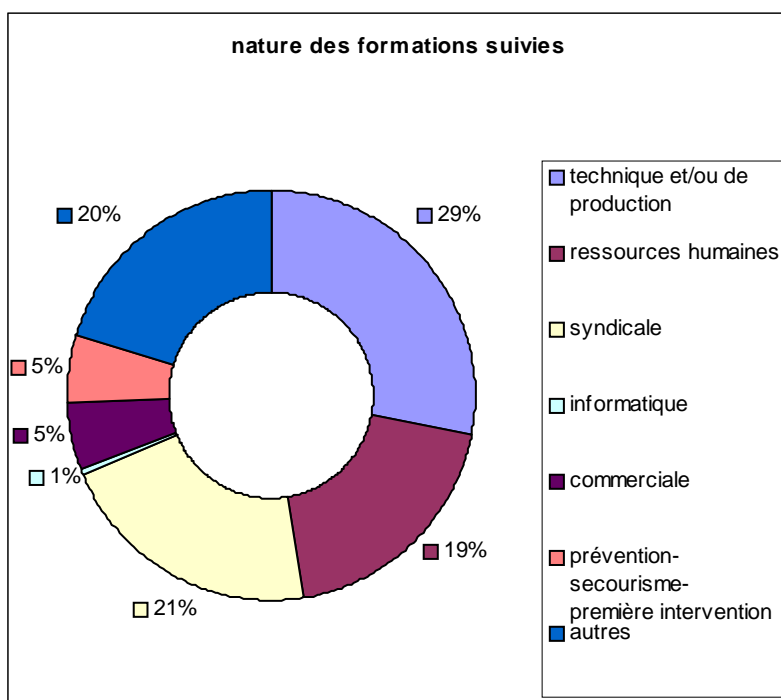
Graphique 16. Les motifs de sortie des travailleurs durant l'année



Commentaires : Motifs de sortie :

- « naturels » ((pré)-pension, décès, fin contrat) : 40 %
- licenciements : 39 %
- démissions (et changement d'ETA) 21 %.

Graphique 17. La nature des formations suivies par les travailleurs



5.3. Bilan social

Les graphiques présentant les données importantes sont insérés après le tableau ci-dessous.

BILAN SOCIAL

2010 GLOBAL (pour les 13 ETA)

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre effectif d'heures prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1597,6	308	1838,8	1818,9
101	2.155.161	300.407	2.455.568	2.411.277
102	37.835.354	5.407.051	43.242.405	42.664.032
103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	331.480	362.737

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1622	308	1864,2
110	1583	300	1819,1
111	37	8	43,1
112	1	0	1
113	1	0	1

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

120	1107	155	1227,2
1200	381	25	397,2
1201	654	126	755,2
1202	59	4	61,8
1203	13	0	13

Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

121	515	153	637
1210	110	15	119,5
1211	363	131	470,9
1212	40	6	43,8
1213	2	1	2,8

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

130	13	2	13,2
134	241	44	271,6
132	1367	262	1578,4
133	1	0	1

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
Nombre effectif d'heures prestées
Frais pour l'association

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150	0	5,3
151	0	5408
152	0	18.263

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	255	14	265,2
210	181	4	184,1
211	72	10	79,1
212	1	0	1
213	1	0	1

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

305	202	24	217,7
-----	-----	----	-------

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

310	144	16	154,8
-----	-----	----	-------

Contrat à durée déterminée

311	56	7	60,5
-----	----	---	------

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

312	1	1	1,4
-----	---	---	-----

Contrat de remplacement

313	1	0	1
-----	---	---	---

c. Par motif de fin de contrat

Pension

340	6	1	6,5
-----	---	---	-----

Prépension

341	3	3	5,3
-----	---	---	-----

Licenciement

342	65	2	66,6
-----	----	---	------

Autre motif

343	128	18	139,3
-----	-----	----	-------

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants

350	0	1	0,8
-----	---	---	-----

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés

	Hommes	Femmes	codes
5801	156	87	5811

2. Nombre d'heures de formation suivies

5802	2875,5	1522,8	5812
------	--------	--------	------

3. Coût net pour l'association

5803	83.773	52.034	5813
------	--------	--------	------

dont coût brut directement lié aux formations

58031	49.842	14.075	58131
-------	--------	--------	-------

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

58032	16.371	10.641	58132
-------	--------	--------	-------

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

58033	18.861	1.509	58133
-------	--------	-------	-------

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés

	Hommes	Femmes	codes
5821	140	56	5831

2. Nombre d'heures de formation suivies

5822	1392,8	1024,3	5832
------	--------	--------	------

3. Coût net pour l'association

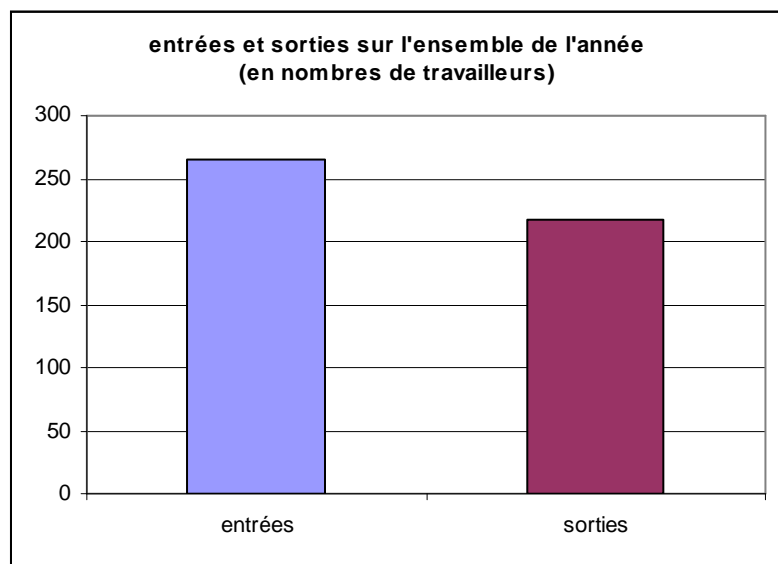
5823	30.960	20.503	5833
------	--------	--------	------

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

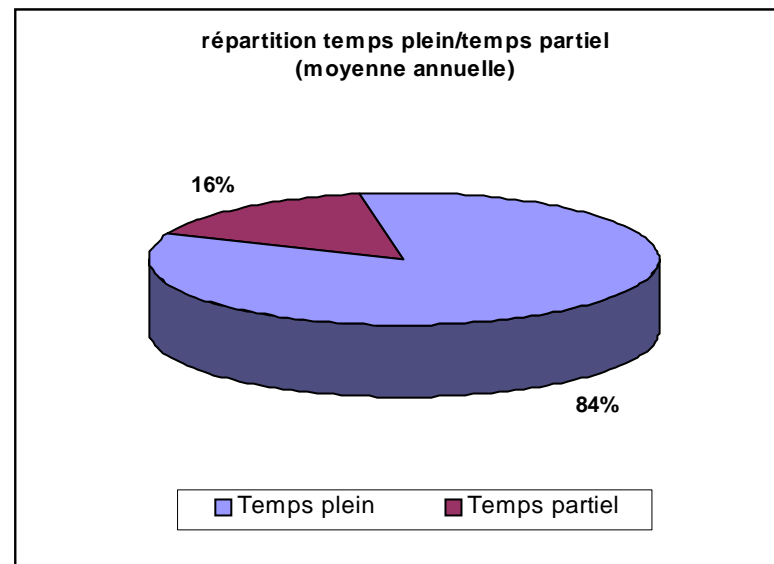
1. Nombre de travailleurs concernés
2. Nombre d'heures de formation suivies
3. Coût net pour l'association

	Hommes	Femmes	codes
5841	49	22	5851
5842	1981	2710	5852
5843	32.747	21.377	5853

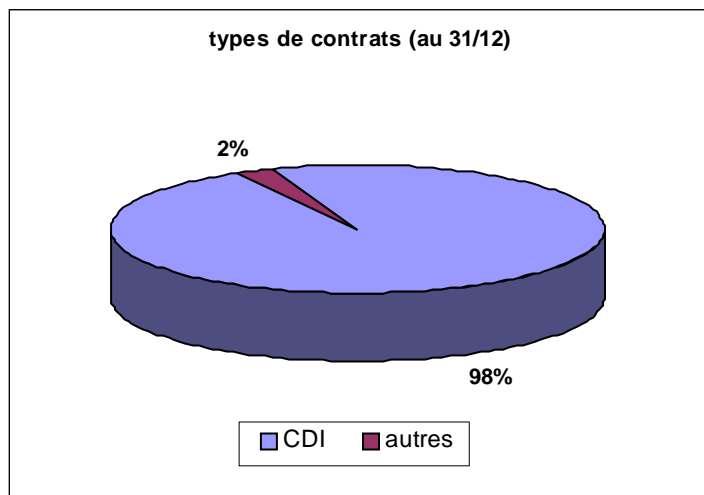
Graphique 18. Nombre de travailleurs entrés et sortis



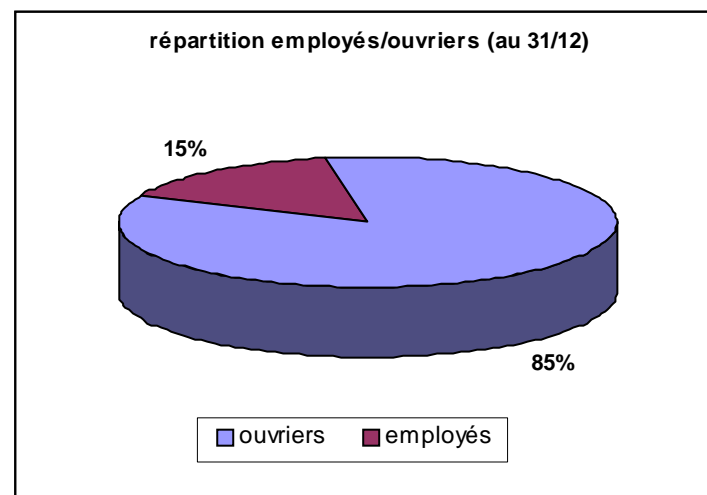
Graphique 19. Temps plein et temps partiel : répartition



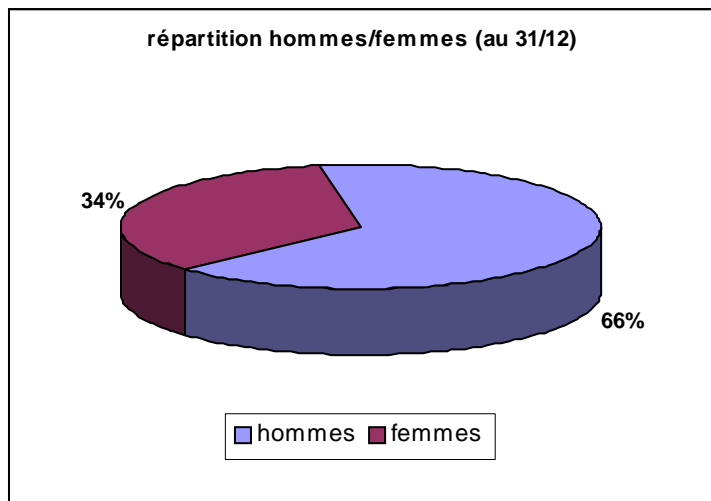
Graphique 20. Types de contrats



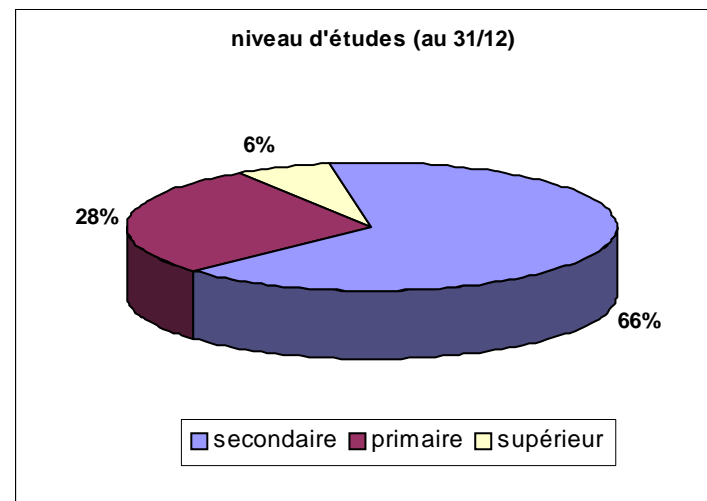
Graphique 21. Répartition employés/ouvriers



Graphique 22. Répartition hommes - femmes



Graphique 23. Niveau d'études des travailleurs



6. CONCLUSIONS

Les constatations dégagées par l'analyse des comptes d'exploitation des entreprises de travail adapté (ETA), pour les années 2009 et 2010, sont présentées ci-après, accompagnées de commentaires éventuels. Ces commentaires sont de simples pistes de réflexion et ne constituent pas nécessairement une explication causale.

6.1. Les capacités professionnelles

La proportion de travailleurs de capacité A, B et C reste stable (-0,54%).

La proportion de travailleurs de capacité F reste stable également (-0,05%).

Le pourcentage de travailleurs E et F est de 34,97 % en 2010 ; bien au-delà des 20 % minimums imposés par la réglementation.

6.2. Les codes barèmes

Les travailleurs rémunérés sur base des barèmes inférieurs (22 à 24) diminue légèrement (-0,52 %) « au profit » du barème 21 (+0,57%).

6.3. Les recettes, dépenses et résultats

6.3.1. Recettes et dépenses totales

Les dépenses 2010 restent presque identiques (-0,37%) à celles de 2009 alors que les recettes ont diminués de façon significative (-3,21%).

6.3.2. Détails des recettes et dépenses

Les diminutions de la valeur ajoutée et des produits financiers en 2010 sont bien importantes : respectivement - 5 % et - 47 %.

Ces diminutions de recettes sont partiellement atténuées par une diminution importante des frais de fonctionnement (- 11%).

Globalement, les recettes en 2009 étaient supérieures de 1,21% aux dépenses ; par contre en 2010, elles sont inférieures de 1,68%.

6.3.3. Chiffre d'affaires, frais direct et valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires diminue de 3% par rapport à 2009.

NB : en 2009, le chiffre d'affaires avait diminué de 4,5% par rapport à 2008.

6.3.4. Résultats

10 ETA ont un résultat d'exploitation négatif (contre 8 ETA en 2009) ;

3 ETA ont un résultat exceptionnel négatif (contre 4 en 2009) ;

7 ETA ont un résultat final négatif (idem qu'en 2009).

6.4. Les données sociales

6.4.1. Le chômage temporaire

Le chômage temporaire est passé (de 2009 à 2010) de 6,41% à 4,91%.
La moyenne du chômage annuel entre 2007 et 2010 est de 3,94%.

Le recours au chômage temporaire se généralise au sein des ETA à partir de la crise économique de 2009 : 8 ETA en 2008 et 11 ETA en 2010.

Et les ETA comptant plus de 200 jours par an passe de 5 ETA en 2008 à 11 ETA en 2010.

Cependant, le total de jours de chômage a diminué de 21,64 % en 2010 (par rapport à 2009).

Le chômage intempérie est important (23%) vu les activités de jardinage qui concernent 4 ETA.

6.4.2. Les données de base sur les travailleurs

Type de contrats :

▪ CDI (contrat à durée indéterminée) :	98 %
▪ Temps plein :	84 %
▪ Ouvriers :	85 %
▪ Employés :	15 %

Proportion hommes – femmes :

▪ Hommes :	66 %
▪ Femmes :	34 %

Malades de longue durée : 9 %

Mouvements du personnel au cours de l'année :

▪ Entrées : 265 (en équivalent temps plein)	
▪ Sorties : 218 (id.)	
▪ Motifs de sortie :	
- « naturels » ((pré)-pension, décès, fin contrat) :	40 %
- licenciements :	39 %
- démissions (et changement d'ETA)	21 %

Niveau d'études :

▪ Primaire :	28 %
▪ Secondaire :	66 %
▪ Supérieur :	6 %.

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE... 4	
2. TYPE DE POPULATION..... 5	
2.1. Les capacités professionnelles	5
<i>Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités</i>	5
<i>Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	5
<i>Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	6
2.2. Les fonctions et barèmes.....	8
2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes	8
<i>Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2009).....</i>	8
<i>Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2010).....</i>	8
2.2.2. Les codes barèmes	9
<i>Tableau 5. Les codes barèmes : les unités.....</i>	9
<i>Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	9
<i>Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	9
3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES..... 10	
3.1. Les RECETTES comprennent :	10
La valeur ajoutée.....	10
Les subventions.....	10
Les autres recettes d'exploitation	10
3.2. Les DEPENSES comprennent :	11
Les frais de gestion	11
Les amortissements.....	11
Les frais de fonctionnement proprement dits	11
Les dépenses salariales	11
3.3. Les RESULTATS comprennent :	12
Le résultat d'exploitation ou résultat net	12
Le résultat final	12

4. LES DONNEES COMPTABLES.....	13
4.1. Recettes, dépenses et résultats	13
<i>Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 8. Variation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente.....</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA - Graphique 4. Résultats des ETA</i>	<i>14</i>
4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA	15
<i>Tableau 9. Détails des recettes et dépenses.....</i>	<i>15</i>
<i>Graphique 5. Détails des recettes - Graphique 6. Détails des dépenses.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 10. Détails des recettes et dépenses : en pourcentages.....</i>	<i>17</i>
4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée	17
<i>Tableau 11. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 12. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages</i>	<i>17</i>
<i>Graphique 7. Chiffre d'affaires et frais directs</i>	<i>18</i>
4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés	19
<i>Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM).....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM).....</i>	<i>21</i>
5. LES DONNES SOCIALES.....	22
5.1. Le chômage temporaire	22
<i>Tableau 17. Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 9. Jours de chômage temporaires.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables).....</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 10. Types de chômage temporaire.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 11. Le chômage temporaire par capacité professionnelle</i>	<i>24</i>
5.2. Rapport d'activités	25
<i>Graphique 12. La répartition des jours prestés selon le type de travailleurs</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 13. La répartition des travailleurs selon leur catégorie.....</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 14. Les malades de longue durée par rapport au total des travailleurs ...</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 15. La répartition des travailleurs particuliers.....</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 16. Les motifs de sortie des travailleurs durant l'année</i>	<i>31</i>

<i>Graphique 17. La nature des formations suivies par les travailleurs</i>	31
5.3. Bilan social	32
<i>Graphique 18. Nombre de travailleurs entrés et sortis</i>	
<i>Graphique 19. Temps plein et temps partiel : répartition</i>	35
<i>Graphique 20. Types de contrats</i>	
<i>Graphique 21. Répartition employés/ouvriers</i>	36
<i>Graphique 22. Répartition hommes – femmes</i>	
<i>Graphique 23. Niveau d'études des travailleurs</i>	36
6. CONCLUSIONS	37
6.1. Les capacités professionnelles	37
6.2. Les codes barèmes	37
6.3. Les recettes, dépenses et résultats.....	37
6.4. Les données sociales	38
Table des matières	39

